

Demande d'information suite a un accident de la route

Par adragord, le 04/10/2010 à 13:09

Bonjour, voila j'ai été victime d'un accident de la route en 1991 ,jai été bien toucher aux membre inferieurs, le conflit avec l'assurances adverse a duré aux moins 7 a 8 ans il me rester beaucoup de séquelles, complications, aux niveaux des jambes, ma question est ce que je peut, vu le temp passer ,revoir l'assurrances adverse